



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Air Inter

Question écrite n° 39284

Texte de la question

M Marc Reymann demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, pour quelles raisons les instructions aux passagers sur la ligne d'Air Inter de Strasbourg à Paris sont données en français et anglais et non en allemand alors que forte proportion de passagers sont bilingues français-allemand. Il lui demande si, dans le cadre de la promotion de la langue du voisin, il compte remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39284

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1623